



Comment se protéger juridiquement de ses ascendants?

Par Trylouan

Bonjour,

J'aurais aimé trouver des informations sur les conséquences d'une liquidation judiciaire qui touche nos parents depuis janvier 2012.

Ils doivent s'être acquittés de leur dette le 25 janvier 2013.

Nous sommes 3 enfants adultes à vouloir nous protéger de leur dette conséquente.

J'aimerais avoir rapidement des informations précises sur la marche à suivre pour me protéger moi, mes enfants et mes frères.

Merci de votre attention.

Par jury34

Bonjour,

Vous n'êtes tout simplement pas liés par les dettes de vos parents.

Vous devrez éventuellement payer une pension s'ils sont dans le besoin, le démontrent et entament une action contre vous.

Cordialement